



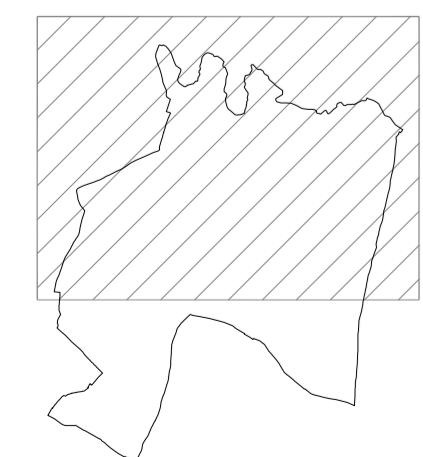
Département des Deux-Sèvres  
Commune de SAINT-POMPAIN

## CARTE COMMUNALE

Plans de zonage  
Plan 2. Sud de la commune

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire "Val de Gâtine"  
pour approbation intercommunale en date  
du 13 Novembre 2018  
Le Président, M. Jean-Pierre RIMBEAU

Plan n°2



Échelle : 1/5 000

CARTE COMMUNALE	PRESCRIPTION	APPROBATION (INTERCOMMUNALE)	APPROBATION PREFECTORALE
Elaboration	22/05/2002	04/04/2003	13/12/2003
Révision	27/03/2018	13/11/2018	

Bureau d'études PARCOURS  
Bureau d'études PARCOURS  
Maîtres d'œuvre / Urbanisme - Infrastructure - Paysage - Environnement  
27 rue de Fabrènovor - 79 500 NELLE - Tél : 05 49 27 05 12 - Fax : 05 49 27 05 29  
E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

### DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

----- Limite de zone

**ZU** Zone urbaine  
(zone où toutes les constructions sont autorisées)

**ZUe** Zone urbaine économique  
(zone réservée à l'implantation d'activités économiques)

**ZNC** Zone non-constructible  
(zone où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ; à l'exception des constructions et installations nécessaires à des équipements d'intérêt collectif, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles)

### SERVITUDES D'URBANISME

Prescriptions sonores relatives aux infrastructures de transport  
(Arrêtés Préfectoraux des 06 Février et 30 Octobre 2015)  
Secteur de 250 mètres de part et d'autre de l'emprise de l'autoroute A83  
Secteur de 100 mètres de part et d'autre de l'emprise de la RD 744

### GESTION DES RISQUES

● Cavité souterraine, risque d'affaissement

